

Bail de terrain:

approuvé le 26 Janvier 1956

M. le Maire expose au Conseil municipal que le bail consenti par la Congrégation des Sœurs de St Charles au profit de M. Pernot concernant 3a 27 de terrain louée St Blaise et acquis par la Commune de Ludres par suite d'un échange le 10 Août 1954 arrive à expiration et qu'il y avait lieu de renouveler ce bail qui n'a pas été dénommé.

M. Pernot offre une location annuelle de trois mille francs par an redevable en fraction du cours de l'été et pour une durée de 12 ans
M. le Maire accepte cette proposition et donne pouvoir à M. Loubreau, pour accomplir toutes formalités et signer ce bail.